

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 10 mars 2022, une mise à consultation du public, **du lundi 4 avril 2022 au lundi 2 mai 2022 inclus**, est ouverte **en mairie de La Motte Servolex** sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS Brasserie du Mont Blanc concernant l'exploitation d'une installation de fabrication de boissons sur le territoire de la commune de La Motte Servolex.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de La Motte Servolex, **du lundi 4 avril 2022 au lundi 2 mai 2022 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à savoir :

- les lundis, mercredis et vendredis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h ;
- les mardis et jeudis de 8h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h30 ;
- Les samedis de 8h15 à 11h45.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site des services de l'état en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr>) rubrique *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement > Enregistrements*.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au maire ou au préfet :

*Préfecture de la Savoie
Guichet Unique des ICPE
BP1801
73018 CHAMBERY CEDEX*

ou à l'adresse électronique suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.